

Recyclage des membres de la CSSCT - Entreprises d'au moins 300 salariés ^{CSSCT1}

Transformez l'expérience acquise au cours de votre mandat en actions de prévention plus efficaces. Ce recyclage CSSCT destiné aux entreprises d'au moins 300 salariés permet d'actualiser vos connaissances, de perfectionner vos pratiques d'inspection et d'enquête, et de renforcer votre capacité à agir concrètement sur la santé, la sécurité et les conditions de travail.

Présentiel et/ou Distanciel
(Dates ou Participants) -

Objectifs

Répondre à l'obligation de renouvellement de la formation SSCT des membres de la CSSCT des entreprises et établissements d'au moins 300 salariés.

Actualiser les connaissances des élus au regard des évolutions réglementaires, organisationnelles, techniques et des nouveaux risques professionnels.

Renforcer l'efficacité de la CSSCT dans l'analyse des risques, la préparation des inspections et la participation aux enquêtes après accident ou maladie professionnelle.

Améliorer la qualité du dialogue social entre les représentants du personnel, la direction, les responsables sécurité et les acteurs de la prévention.

Développer des propositions de prévention concrètes et argumentées, adaptées aux situations de travail et aux priorités de l'entreprise.

Favoriser une meilleure exploitation des outils de prévention, notamment le DUERP, le PAPRIACT, les indicateurs de sinistralité et les plans d'action.

Contribuer durablement à la réduction des accidents du travail, des maladies professionnelles et à l'amélioration des conditions de travail.

Les + métier

Recyclage CSSCT à Lyon pour les élus d'entreprises de 300 salariés et plus : 5 jours pour actualiser vos connaissances et renforcer vos pratiques.



Public Visé

Membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) des entreprises ou établissements d'au moins 300 salariés, désignés parmi les membres du CSE et suivant la formation dans le cadre du renouvellement de leur mandat. Cette formation s'adresse notamment :
• aux élus titulaires ou suppléants du CSE siégeant à la CSSCT ;
• aux membres de la CSSCT ayant déjà exercé un mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non ;
• aux représentants du personnel souhaitant actualiser et perfectionner leurs pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.



Pré Requis

Être membre de la **commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT)** d'une entreprise ou d'un établissement d'au moins **300 salariés** et suivre cette formation dans le cadre du renouvellement de son mandat, après avoir exercé un mandat de représentant du personnel pendant **quatre ans, consécutifs ou non**.

Il est recommandé d'avoir suivi la formation SSCT initiale ou de disposer de connaissances et d'une expérience équivalentes dans l'exercice des missions du CSE et de la CSSCT.

Aucun autre prérequis technique n'est exigé.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Actualiser leurs connaissances relatives aux missions, aux moyens et au fonctionnement de la CSSCT et du CSE en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Analyser leur retour d'expérience du mandat précédent afin d'identifier les pratiques efficaces, les difficultés rencontrées et les axes de perfectionnement.

Repérer et analyser les risques professionnels, notamment les risques physiques, organisationnels, psychosociaux et ceux liés aux évolutions technologiques ou aux transformations du travail.

Exploiter les documents de prévention de l'entreprise, notamment le DUERP, le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail — PAPRIACT

Préparer et conduire une inspection en santé, sécurité et conditions de travail, puis formaliser des constats et des propositions de mesures préventives.

Participer à une enquête à la suite d'un accident du travail, d'une maladie professionnelle ou d'un événement grave, en recherchant les causes et en proposant des actions correctives adaptées.

Mobiliser les moyens d'action des représentants du personnel, notamment les droits d'alerte, les consultations, les propositions de prévention et le recours à l'expertise, dans le respect de l'articulation entre la CSSCT et le CSE.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : CSSCT1-20260819

Parcours pédagogique

- Actualisation du cadre réglementaire et des missions de la CSSCT
 - Évolutions législatives et réglementaires en santé, sécurité et conditions de travail.
 - Attributions respectives du CSE et de la CSSCT.
 - Délégations confiées à la commission et limites de son intervention.
 - Rôle du président, des élus, du référent harcèlement et des acteurs de la prévention.
 - Moyens, heures de délégation, formation, réunions et accès à l'information.
 - Retour d'expérience du mandat précédent.
 - Analyse des pratiques et actions menées par les participants.
 - Identification des difficultés rencontrées et des leviers d'amélioration.
 - Étude des évolutions techniques, organisationnelles et humaines intervenues dans l'entreprise.
 - Définition des priorités pour le nouveau mandat.
- Analyse des risques professionnels et démarche de prévention
 - Principes généraux de prévention.
 - Repérage des dangers et analyse des situations de travail.
 - Risques physiques, chimiques, biologiques, ergonomiques et organisationnels.
 - Risques psychosociaux, harcèlement, violences internes ou externes et charge de travail.
 - Construction et hiérarchisation de mesures de prévention adaptées.
- Exploitation des documents et indicateurs de prévention
 - Analyse et mise à jour du DUERP.
 - Exploitation du PAPRI Pact et suivi des actions de prévention.
 - Lecture des indicateurs relatifs aux accidents du travail, maladies professionnelles, absentéisme et restrictions d'aptitude.
 - Utilisation des rapports, registres, bilans et données sociales utiles aux travaux de la CSSCT.
 - Préparation de propositions argumentées à présenter au CSE.
- Préparation et réalisation des inspections
 - Définition des objectifs et du périmètre d'une inspection.
 - Préparation d'une grille d'observation et recueil d'informations.
 - Observation de l'activité réelle et échanges avec les salariés.
 - Identification des écarts, situations dangereuses et facteurs de risque.
 - Formalisation d'un compte rendu et suivi des mesures correctives.
- Enquêtes après accident ou maladie professionnelle
 - Recueil des faits et distinction entre faits, opinions et interprétations.
 - Recherche des causes immédiates, profondes et organisationnelles.
 - Utilisation de la méthode de l'arbre des causes.
 - Formulation de mesures correctives et préventives.
 - Suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité des actions retenues.
- Moyens d'action et situations particulières
 - Droits d'alerte et procédure en cas de danger grave et imminent.
 - Atteinte aux droits des personnes, risque grave pour la santé publique ou l'environnement.
 - Consultations du CSE relatives aux projets et transformations de l'entreprise.
 - Recours à l'expertise et articulation avec les acteurs internes et externes.
 - Élaboration d'un plan d'action opérationnel pour le nouveau mandat.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une **pédagogie active, participative et adaptée à l'expérience des membres de la CSSCT**. Elle alterne :

- des **apports théoriques et réglementaires** illustrés par des exemples issus de situations professionnelles ;
- l'analyse des **retours d'expérience du mandat précédent**, afin d'identifier les pratiques efficaces et les axes de progression ;
- des **études de cas** portant sur les accidents du travail, les maladies professionnelles, les risques psychosociaux et les transformations des conditions de travail ;
- des **travaux individuels et en sous-groupes** favorisant les échanges de pratiques et la construction collective de solutions de prévention ;
- des **mises en situation et simulations**, notamment pour préparer une inspection, conduire une enquête, analyser une situation dangereuse ou exercer un droit d'alerte ;
- l'analyse de documents professionnels tels que le **DUERP, le PAPRI Pact, les rapports d'accident, les registres et les indicateurs de santé et de sécurité** ;
- des **quiz, questionnements, exercices pratiques et restitutions collectives** permettant de vérifier progressivement l'acquisition des compétences.

Le contenu et les activités sont ajustés aux attentes des participants,

Moyens pédagogiques

Support de formation actualisé, projeté et commenté par le formateur, reprenant les principales dispositions relatives au CSE, à la CSSCT, à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail.

Ordinateur, vidéoprojecteur ou écran de diffusion, paperboard et matériel nécessaire aux travaux collectifs.

Documents et outils professionnels : extraits du Code du travail, DUERP, PAPRI Pact, registres de sécurité, rapports d'accident, indicateurs de sinistralité, grilles d'inspection et arbres des causes.

Études de cas et dossiers pédagogiques adaptés aux risques, à l'activité et aux situations rencontrées par les participants au cours de leur mandat.

Fiches pratiques, modèles et trames opérationnelles pour préparer une inspection, conduire une enquête, formaliser un droit d'alerte et présenter des propositions de prévention au CSE.

Quiz, questionnaires, exercices d'application et mises en situation permettant de vérifier et de consolider progressivement les acquis.

Remise d'un support pédagogique ou accès à des ressources numériques à l'issue de la formation, afin de faciliter la réutilisation des outils dans l'exercice du mandat.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : CSSCT1-20260819



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

aux risques de leur secteur d'activité ainsi qu'aux évolutions techniques et organisationnelles rencontrées dans leur entreprise.

Modalités de suivi

Feuille d'émargement signée par demi-journée par les participants et le formateur afin de justifier l'assiduité.

Suivi de la participation et de la progression tout au long de la formation au moyen des échanges, exercices, études de cas, travaux en sous-groupes et mises en situation.

Accompagnement individualisé par le formateur, avec reformulation des notions et adaptation des activités aux besoins identifiés lors du positionnement initial.

Traçabilité des évaluations réalisées et conservation des résultats dans le dossier de formation.

Questionnaire de satisfaction à chaud complété à l'issue de la session.

Remise d'un certificat de réalisation et d'une attestation de fin de formation mentionnant la durée suivie et les objectifs pédagogiques travaillés.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur-consultant spécialisé en santé, sécurité et conditions de travail, disposant d'une expérience confirmée dans l'accompagnement des CSE et des CSSCT d'entreprises d'au moins 300 salariés. **Intervenant maîtrise notamment :** le cadre juridique et le fonctionnement du CSE et de la CSSCT ; l'évaluation et la prévention des risques professionnels ; le DUERP et le PAPRI Pact ; la conduite des inspections et des enquêtes après accident ; les risques psychosociaux et les transformations des conditions de travail ; les droits d'alerte, les consultations et les moyens d'action des représentants du personnel. **Il** possède également une expérience de la formation professionnelle des adultes, une pratique opérationnelle du dialogue social et assure une veille régulière sur les évolutions réglementaires en matière de santé et de sécurité au travail.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : CSSCT1-20260819

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Méthodes et modalités d'évaluation

- **Évaluation diagnostique en début de formation** au moyen d'un questionnaire de positionnement et d'un recueil des attentes, afin d'identifier les acquis, les pratiques développées au cours du mandat précédent et les besoins d'actualisation.
 - **Évaluations formatives tout au long de la formation** à travers des questionnements oraux, quiz, études de cas, analyses de documents, travaux en sous-groupes et mises en situation.
 - **Évaluation pratique des compétences** lors d'exercices portant notamment sur l'analyse des risques, l'exploitation du DUERP et du PAPRIACT, la préparation d'une inspection, l'enquête après accident et l'exercice d'un droit d'alerte.
 - **Évaluation finale des acquis** au moyen d'un questionnaire écrit et/ou d'une étude de cas permettant de vérifier l'atteinte des objectifs pédagogiques.
 - **Correction collective et restitution individualisée** des résultats par le formateur.
 - **Évaluation de la satisfaction** des participants à l'issue de la formation au moyen d'un questionnaire à chaud.
- Une **attestation de fin de formation** est remise à chaque participant, sous réserve de sa participation à l'ensemble de la session et de la réalisation des évaluations prévues.

Moyens à mettre en oeuvre

Dans le cadre d'une formation organisée en intra-entreprise, le client met à disposition : Une salle de formation adaptée à l'effectif, suffisamment éclairée et permettant les travaux en sous-groupes ; Un vidéoprojecteur ou écran de diffusion, ainsi qu'un accès à une connexion internet lorsque cela est possible ; Un paperboard ou tableau blanc, avec les consommables nécessaires ; Les principaux documents utiles à la contextualisation de la formation : DUERP, PAPRIACT, accord de mise en place du CSE ou de la CSSCT, règlement intérieur du CSE, bilans santé-sécurité, statistiques d'accidents du travail et rapports d'inspection, dans le respect de la confidentialité ; L'accès aux zones de travail nécessaires à la réalisation d'un éventuel exercice pratique d'inspection, accompagné par une personne autorisée de l'entreprise ; Les équipements de protection individuelle obligatoires pour accéder aux installations, lorsque la visite d'un site ou d'une zone de travail est prévue. Des documents transmis doivent être préalablement anonymisés lorsqu'ils comportent des informations personnelles, médicales ou confidentielles. En l'absence de documents internes disponibles, EVINCEL utilise des études de cas et des supports pédagogiques reconstitués.

Modalités d'accessibilité handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'adéquation entre les besoins du participant, les objectifs pédagogiques et les contraintes éventuelles liées aux exercices pratiques.

Les participants sont invités à signaler leurs besoins spécifiques dès l'inscription afin que le **référént handicap d'EVINCEL** puisse étudier les aménagements nécessaires, en toute confidentialité.

Selon les besoins identifiés, les adaptations peuvent notamment porter sur :

- l'accessibilité des locaux et du poste de travail ;
- l'aménagement des horaires, du rythme ou des temps de pause ;
- l'adaptation des supports pédagogiques et des modalités d'évaluation ;
- la mise à disposition de documents numériques, agrandis ou à contraste renforcé ;
- l'organisation des travaux en sous-groupes et des mises en situation ;
- la mobilisation, lorsque cela est possible, d'un accompagnement ou d'un prestataire spécialisé.

Lorsque la formation prévoit une inspection ou une visite de zones de travail, les conditions d'accès et de sécurité sont étudiées en amont. Une activité pédagogique équivalente peut être proposée lorsqu'une mise en situation n'est pas accessible.

Pour toute demande d'adaptation, contacter le **service formation ou le référént handicap d'EVINCEL** avant le début de la session.



Durée

35.00 Heures

Effectif

5 Jours **4 à 10** participants

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : CSSCT1-20260819



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427



Contactez-nous !

**Le service Formation
Responsable pédagogique**

Tél. : 0478225898

Mail : contact@evincel.fr

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : CSSCT1-20260819



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427